

SURVEILLER, ÉTUDIER & INFORMER

sur la QUALITÉ de l'AIR à La Réunion



■ Mesures
■ Etudes
Informations sur
la qualité de l'air
■ à La Réunion



L'Observatoire Réunionnais de l'Air

Une structure associative, collégiale, multipartite,
gage d'indépendance et de transparence.

Chacun concourt « dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».

Art 1^{er} de la LAURE (loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie).

L'ORA est l'association, agréée par l'État au titre du code de l'Environnement (Art.L.220.3), pour la surveillance de la qualité de l'air à La Réunion :

« Dans chaque région [...] l'Etat confie la mise en oeuvre de la surveillance prévue à l'article L. 221-2 à un ou des organismes agréés. Ceux-ci associent, de façon équilibrée, des représentants de l'Etat et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, des collectivités territoriales, des représentants des diverses activités contribuant à l'émission des substances surveillées, des associations de protection de l'environnement agréées [...], des associations agréées de consommateurs et, le cas échéant, faisant partie du même collège que les associations, des personnalités qualifiées ».

C'est l'une des 27 associations françaises, membre de la fédération ATMO-FRANCE et agréée par le Ministère chargé de l'environnement. Elle a été créée en mai 1998.

Son statut associatif garanti son impartialité en tant qu'élément réunionnais de structuration et de dialogue au service d'une meilleure qualité de l'air à La Réunion.

HISTORIQUE

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) a été adoptée le 19 décembre 1996 par le parlement français. Aujourd'hui intégrée au Code de l'Environnement, cette loi s'appuie sur :

- ⇒ Le droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.
- ⇒ Le droit à l'information sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé et l'environnement.

Ses conséquences immédiates :

Au 1^{er} janvier 1997, toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants (aucune à La Réunion) doivent mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité de l'air.

Au 1^{er} janvier 1998, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants (Saint-Denis en 1998, Saint-Pierre en 2002 puis Saint-Paul en 2010 dans notre île) doivent mettre en place un dispositif de surveillance. Au 1^{er} janvier 2000, l'ensemble du territoire national doit être couvert.

C'est donc cette obligation de surveillance de la qualité de l'air à Saint-Denis qui a motivé la création d'une association agréée de surveillance de la qualité de l'air à La Réunion : l'ORA.

OBJETS

Selon l'article 2 de ses statuts, " L'Association de compétence régionale a pour objets " :

- D'assurer la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et l'environnement de la région et du département de la Réunion,
- D'informer la population sur les niveaux de la qualité de l'air relevés et prévisibles et sur l'état de la situation de la qualité de l'air au regard des seuils de précaution, des seuils d'alerte, des valeurs limites et objectifs de la qualité de l'air.

À cette fin, l'association :

- Gère le réseau d'analyseurs de polluants atmosphériques implanté sur La Réunion et maintient son haut niveau de performance,
- Exploite les mesures pour notamment vérifier la conformité de la qualité de l'air vis à vis des normes européennes en vigueur,
- Participe aux actions et études pour l'amélioration de la qualité de l'air,
- Diffuse l'information auprès des adhérents, des médias et du public,
- Gère avec les services de l'Etat les épisodes de pollution justifiant des actions préventives.

ADMINISTRATION & FINANCEMENTS

L'ORA est un observatoire indépendant de forme multipartite administré et financé (cotisations, subventions) par :

- ⇒ l'Etat (Préfecture, DEAL, ARS) et l'ADEME.
- ⇒ les industriels dont l'activité contribue à l'émission des substances surveillées (EDF SEI, EDF PEI, CTBR, CTG, CCIR).
- ⇒ les collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional, TCO, CINOR, CIVIS).
- ⇒ les associations (SREPEN, Ecologie Réunion, UCOR, Météo France, ORS).
- ⇒ et les membres associés (Université de La Réunion, CIH, CCIR).

NOS MISSIONS

⇒ Surveiller la qualité de l'air à La Réunion

En assurant la surveillance au quotidien des niveaux de pollution, dans leur intensité et dans leur durée.

En mettant en œuvre des technologies adaptées à cette fonction de veille et de vigilance : mesures en continu 24 h/24 d'indicateurs majeurs de la pollution atmosphérique (polluants primaires et secondaires) et mesures ponctuelles.

⇒ Étudier la qualité de l'air pour mieux la comprendre

En exploitant les données de qualité de l'air et en réalisant des études spécifiques par moyens mobiles, par prélèvements d'air (échantillonnage actif ou passif) et en établissant des cartographies de répartition de polluants.

⇒ Informer au quotidien et en cas d'alerte

En communiquant en toute transparence : site internet, serveur vocal, bulletin périodique, rapports, brochures d'information, posters, expositions...

En informant chaque jour avec l'indice ATMO et lorsqu'un épisode de pollution survient.

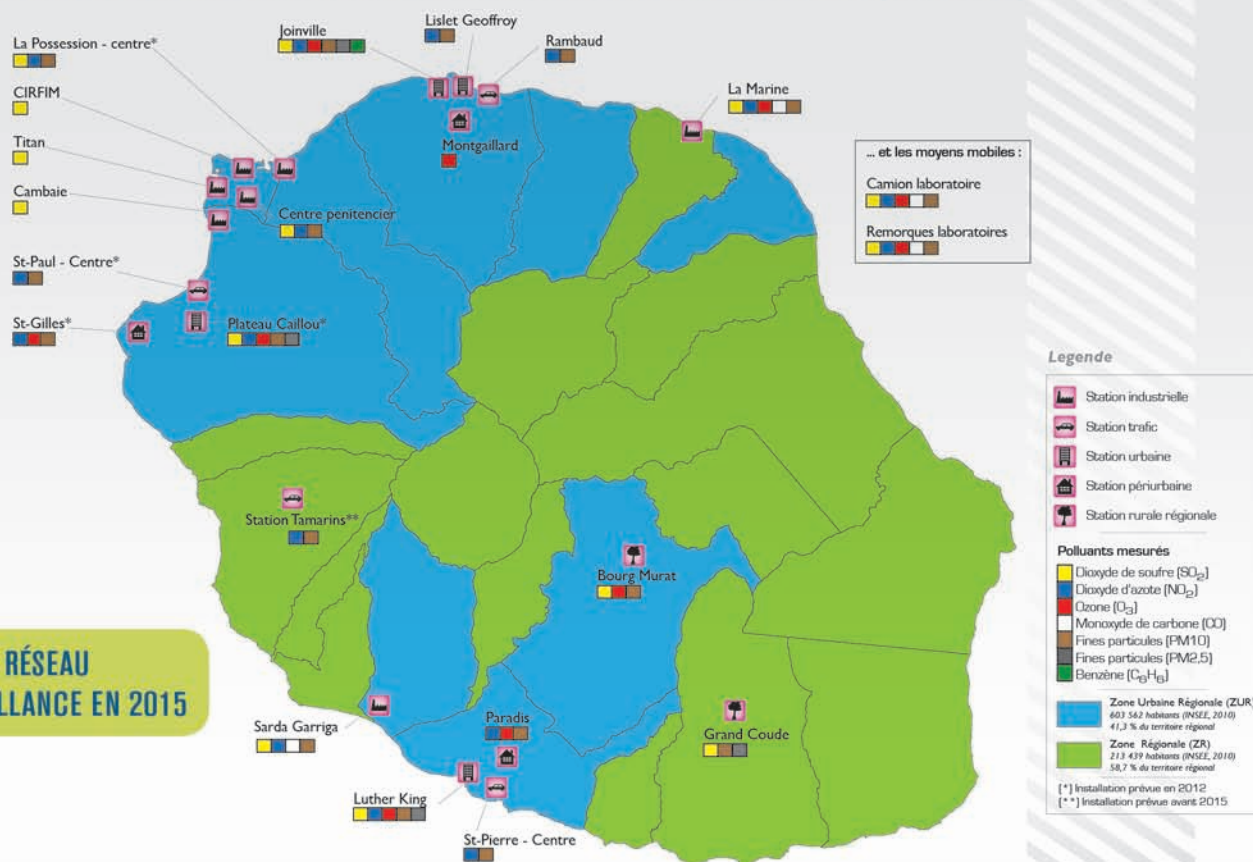
En proposant une **sensibilisation gratuite** à la qualité de l'air aux établissements scolaires qui le souhaitent.

À SAVOIR

L'ORA peut réaliser des prestations ponctuelles (campagnes de mesures en air ambiant ou en air intérieur) à la demande des collectivités, des institutions et des entreprises.

La surveillance de la qualité de l'air ambiant

Un dispositif de surveillance 24h/24 et 7j/7
Un réseau de station fixes ou mobiles et des techniques de pointe



LE RÉSEAU DE SURVEILLANCE EN 2015

LE RÉSEAU DE STATIONS FIXES

En 2012, 14 stations fixes de surveillance de la qualité de l'air, sont installées à La Réunion suivant un emplacement défini par des critères nationaux.

- **Stations urbaines** : représentatives de l'air respiré par la majorité des habitants de l'agglomération. Placées en ville, hors de l'influence immédiate et directe d'une voie de circulation ou d'une installation industrielle.
- **Stations périurbaines** : représentatives de l'exposition maximale à la pollution "secondaire" en zone habitée, sous l'influence directe d'une agglomération.
- **Stations industrielles** : représentatives de l'exposition maximale sur les zones soumises directement à une pollution d'origine industrielle.
- **Stations trafic** : représentatives de l'exposition maximale sur les zones soumises à une forte circulation urbaine ou routière.
- **Stations rurales régionales** : utiles à la compréhension d'un phénomène particulier en l'occurrence les immissions du Piton de la Fournaise.

LE RÉSEAU DE STATIONS MOBILES

Pour réaliser des études ponctuelles en tout point du territoire régional, l'ORA est équipé d'un camion laboratoire et de 2 remorques laboratoires.

DU MATÉRIEL DE MESURES

Pour équiper nos stations nous disposons de :

- Analyseurs automatiques avec télétransmission des données,
- Sites météorologiques,
- Préleveurs actifs de particules (sur filtres),
- Échantillonneurs passifs,
- Préleveurs actifs gaz,
- Capteurs de « pollens-moisissures ».

Capteur de « pollens-moisissures » à Saint-Denis

DES TECHNIQUES DE POINTE

Une centrale informatique de collecte des données

Chaque station transmet ses informations au poste central grâce au réseau téléphonique.

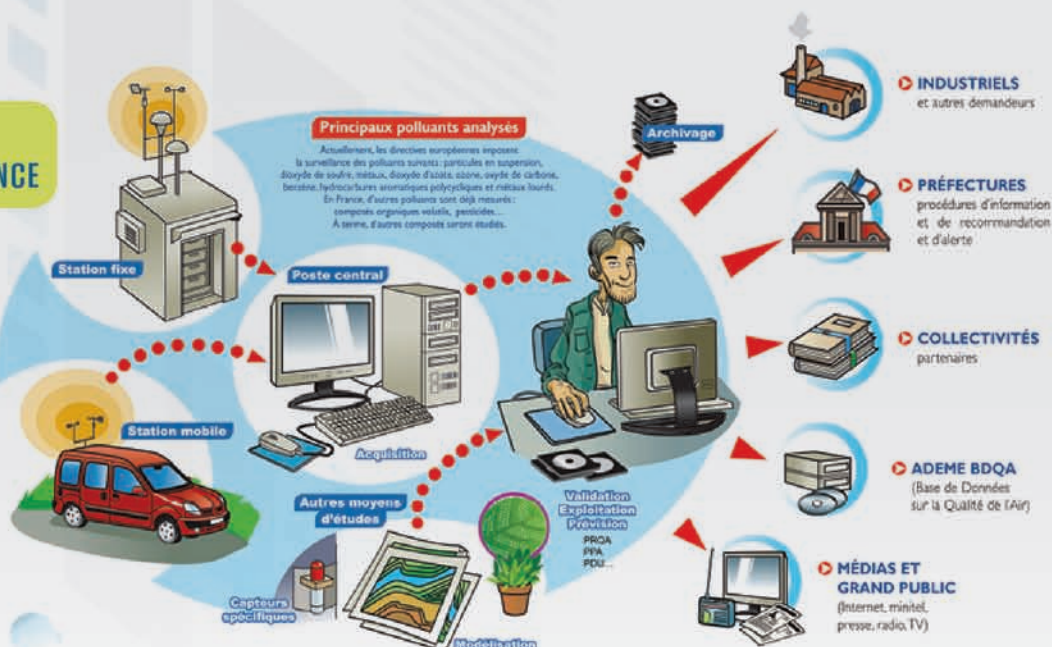
Le **Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA)** intervient comme appui scientifique et technique de l'ORA. Il contribue à l'amélioration de la qualité des mesures et assure la liaison entre la recherche et l'application sur le terrain. Il est également chargé du raccordement des étalons de gaz de référence utilisés par l'ORA. Cette chaîne nationale d'étalonnage permet l'intercomparabilité de l'ensemble des mesures du territoire national.

LA MESURE DES POLLENS ET DES MOISSISSURES

Cette surveillance des pollens et des spores de moisissures dans l'air ambiant des 3 principales agglomérations de La Réunion permet l'élaboration d'un bulletin hebdomadaire et permettra, à terme, d'élaborer un bulletin allerge-pollinique pour informer la population.



FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE



La surveillance de la qualité de l'air intérieur

L'ORA s'est fortement impliqué dans une campagne nationale, sur le terrain, pour la mise en place de la réglementation air intérieur dans les établissements publics, écoles et crèches notamment.

Le protocole mis en place consiste en la mesure du benzène et du formaldéhyde à l'aide d'échantillonneur à diffusion passive, du dioxyde de carbone (indice de confinement des locaux), de la température et de l'humidité de l'air.

L'ORA : l'expert de la qualité de l'air à La Réunion

L'exploitation des données permet de caractériser au quotidien la qualité de l'air et de dresser des comparaisons avec la réglementation en vigueur.

Au jour le jour, la pollution de l'air ambiant varie, principalement en fonction des conditions météorologiques qui agissent sur la dispersion ou, au contraire, sur l'accumulation des polluants.

ÉTUDES PONCTUELLES & CARTOGRAPHIES : La Réunion sous surveillance

Des études ponctuelles sont réalisées par moyens mobiles ou par tubes à échantillonnage passif. Les tubes à échantillonnage passif permettent de cartographier la distribution spatiale d'un polluant sur une zone d'étude.

Les moyens mobiles, complémentaires aux stations fixes permettent :

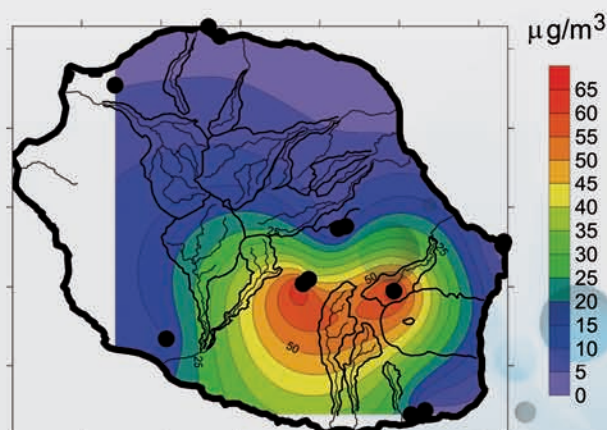
- d'analyser la qualité de l'air dans une zone non pourvue de stations fixes et de la comparer à celle des zones surveillées en continu,
- de réaliser des études d'intérêt général,
- de valider un site de mesures pour l'installation d'une station fixe,
- de sensibiliser, par des visites et exposés, à la qualité de l'air de notre région.

L'ORA est également équipé d'un logiciel d'interpolation qui permet de dresser des cartographies de répartition de polluant. Ce logiciel d'analyse géostatistique a permis d'apprécier la distribution spatiale du benzène autour de certaines stations service à La Réunion et d'établir des cartographies de répartition de polluants pour l'élaboration de PDU.

EN TANT QU'EXPERT À LA RÉUNION ...

... L'ORA participe activement à l'élaboration et au suivi des plans issus de la Loi sur l'Air et du Grenelle de l'environnement :

- ⇒ Plan de Déplacement Urbain
- ⇒ Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)
- ⇒ Plan Régional Santé Environnement (PRSE)



Cartographie de répartition du dioxyde de soufre
du 27 décembre 2005 au 03 janvier 2006
lors de l'éruption du Piton de la Fournaise

L'ORA : une source d'information de référence pour la qualité de l'air à La Réunion

Retrouvez toute l'information sur la qualité de l'air sur notre site internet :
Mesures des stations en temps quasi réel, les polluants, les effets sur la santé, la réglementation, les rapports d'étude, les alertes, ...
... et restez informé en recevant la newsletter !



www.atmo-reunion.net

LA QUALITÉ DE L'AIR AU QUOTIDIEN

La mesure en continue :

Les données issues des différentes stations de surveillance sont consultables sur notre site internet (et réactualisées toutes les 3 heures). Elles sont également transmises à la banque de données nationale de la qualité de l'air (BDQA) gérée par le LCSQA.

Les indices de qualité de l'air :

L'indice ATMO est un indicateur journalier de la qualité de l'air pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il qualifie, chaque jour, la qualité de l'air ambiant de cette agglomération. Il est calculé à partir des résultats des stations "urbaines" et "périurbaines" représentatives des zones dites « de pollution homogène » (représentative de la pollution urbaine de fond). Il ne concerne donc ni les zones industrielles, ni les zones rurales.

Son calcul, défini par arrêté ministériel, fait intervenir quatre polluants :

- ⇒ Le dioxyde de soufre (SO_2)
- ⇒ Le dioxyde d'azote (NO_2)
- ⇒ L'ozone (O_3)
- ⇒ Les fines particules en suspension (PM10)

Les concentrations de chacun de ces polluants sont classées sur une échelle de 1 (très bon) à 10 (très mauvais).

Le plus élevé de ces 4 sous-indices donne l'indice ATMO de la journée. Le palier 10 correspond généralement aux niveaux d'alerte fixés par les réglementations françaises et européennes, le palier 8 aux niveaux d'information et de recommandation.

Pour les agglomérations de taille inférieure à 100 000 habitants, le calcul d'un autre indicateur reste possible suivant certaines conditions : c'est l'IQA (indice de qualité de l'air).

EN CAS D'ALERTE À LA POLLUTION

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie et ses textes d'application prévoit l'information de la population en cas de pointe de pollution.

Pour répondre à cette exigence, un arrêté préfectoral (N° 2011- 1320/ SG/DRCTCV) relatif à la procédure d'information et d'alerte du public, et de mesures d'urgence, en cas d'épisode de pollution atmosphérique est en vigueur à La Réunion. Cet arrêté fixe les seuils de chaque polluant et organise une série d'actions et de mesures visant à limiter l'exposition des personnes en cas d'épisode de pollution atmosphérique.

Deux niveaux de dépassement sont pris en compte :

- **le niveau "d'information et de recommandation"** : correspond à un niveau de concentration en substance polluante dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée a des effets limités et transitoires sur la santé de catégories de la population particulièrement sensibles.

Ce niveau regroupe des actions d'information de la population et de diffusion de recommandations sanitaires et de réduction des émissions aux sources fixes et mobiles de pollution concourant à l'élévation de la concentration de la substance polluante considérée.

- **le niveau "d'alerte"** : correspond à un niveau de concentration en substance polluante dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement.

Ce niveau regroupe, outre les actions d'information et de recommandation, des mesures de restriction ou de suspension des activités concourant à l'élévation de la concentration de la substance polluante considérée.

Air ambiant - Air intérieur
NOU VÈY OUT L'AIR



WWW.ATMO-REUNION.NET



OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DE L'AIR

Parc TECHNOR

5, rue Henri Cornu - 97490 Sainte-Clotilde

Tél. 0262 28 39 40 - Fax. 0262 28 97 08

Serveur vocal : 0262 28 71 81 (coût d'un appel local)

courriel : ora@atmo-reunion.net

Fédération des associations de
surveillance de la qualité d'air

